

Service Commun de Documentation Bibliothèques de l'Université de Poitiers

[#]

Tout savoir sur HAL !

HAL (HYPER ARTICLES EN LIGNE)

HAL (Hyper Articles en Ligne) est une archive ouverte pluridisciplinaire de publications scientifiques de rayonnement internationale.

Basée sur les principes de l'Open Access Green, HAL est maintenue par le CCSD (UMS 3668, CNRS, INRIA, U Lyon).

Fonctionnement : Auto-Archivage des publications par les auteurs, ou des personnes mandatés.

<https://hal.archives-ouvertes.fr/> [<https://hal.archives-ouvertes.fr/>]

DÉPOSER DANS HAL, C'EST FACILE !

Vous trouverez ici un tutoriel vidéo pour vos premiers dépôts : <https://www.ccsd.cnrs.fr/fr/tutoriel-video-le-depot-dans-hal/>

Et ici un autre tutoriel sur SlideShare : <http://www.slideshare.net/OAccsd/dposer-dans-hal-mode-demploi>

Créer son IdHAL et son CV dans HAL, facile aussi !

Vous pouvez vous reporter à ce tutoriel pour vous aider :

<https://www.ccsd.cnrs.fr/fr/2016/07/un-tutoriel-pour-creer-son-idhal-et-son-cv/>

Merci aux équipes de l'INIST et du CCSD pour ces réalisations ; à vous de jouer désormais, sachant que le SCD reste à votre disposition pour toute aide, conseil et/ou projet de dépôts rétrospectifs de vos publications (contact nicolas.pinet@univ-poitiers.fr) !

DÉPOSER LE TEXTE INTÉGRAL DE MES PUBLICATIONS, EST-CE LÉGAL ?

Oui, sous certaines conditions qui se sont énormément assouplies depuis le vote de la loi "[Pour une République numérique](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033202746&dateTexte=&categorieLien=id) [<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033202746&dateTexte=&categorieLien=id>] et sa publication au JO du 08 octobre 2016 !

La loi permet à l'auteur « d'un article scientifique majoritairement financé sur fonds publics et qui a été publié dans un périodique qui paraît au moins une fois par an » **de déposer sa version auteur** (= version finale du manuscrit acceptée pour publication) **dans une Archive Ouverte**, même après avoir accordé des droits exclusifs à un éditeur. Une fois l'article publié, la version auteur peut être immédiatement déposée dans HAL avec un délai d'embargo de **6 mois** pour les articles des domaines **STM** et de **12 mois** pour les articles des domaines **SHS**. La loi n'est pas rétroactive : ses dispositions ne s'appliquent pas pour les articles déjà publiés.

HAL sait gérer les embargos : dès la publication de votre article, vous pouvez déposer la version auteur dans HAL en indiquant la durée d'embargo correspondant à votre discipline.

Pour les publications plus anciennes, ou les types de documents autres que les articles "publiés dans un périodique qui paraît au moins une fois par an", vous pouvez vous reporter aux sites suivants pour connaître la politique en matière d'Open Access des éditeurs et des revues académiques :

Sherpa Romeo (Publisher copyright policies & self-archiving) : <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/index.php> [
<http://www.sherpa.ac.uk/romeo/index.php>]

Héloïse (service d'information sur les politiques des éditeurs en matière de dépôt des articles) : <http://heloise.ccsd.cnrs.fr/> [
<http://heloise.ccsd.cnrs.fr/>]

ou Dulcinéa (Copyright polices and permission to self-archiving of Spanish scholarly journals) :
<http://www.accesoabierto.net/dulcinea/?idioma=en> [[http://](http://www.accesoabierto.net/dulcinea/?idioma=en) <http://www.accesoabierto.net/dulcinea/?idioma=en>]

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax :
(33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr